



N° OJ : 125

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020**Objet : Sport.- Subside spécifique.- Asbl Volley Vlaanderen : 40.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant que c'était la toute première fois dans l'histoire que quatre pays organisaient ensemble un Championnat d'Europe de volley-ball : la Belgique, les Pays-Bas, la France et la Slovaquie. L'équipe nationale belge (les Belgian Red Dragons) ont joué leurs matches en poule B au Palais 12 et à Anvers. Cinq rencontres étaient organisées à Bruxelles, à savoir: Serbie - Allemagne / Slovaquie - Espagne / Belgique - Autriche / Slovaquie - Autriche et Allemagne - Belgique. La finale a eu lieu à Paris le 29 septembre. Ces événements étaient retransmis en streaming.

La Région de Bruxelles-Capitale a aussi soutenu cet événement à hauteur de 45.000,00 EUR, ajouté à cela un montant de 20.000,00 EUR pour des actions spécifiques, de promotion (cadeaux pour les partenaires, campagnes de candélabres, activation le jour du tirage des poules à l'Atomium).

Considérant qu'aider à l'organisation de ce championnat d'Europe au Palais 12, c'est une façon pour la Ville de Bruxelles de positionner notre Ville en général et le Palais 12 en particulier sur la carte européenne des infrastructures de spectacle convertibles en salle de sport de grande taille. Cet événement a eu lieu en 2019 mais la promesse de subside n'avait pas pu se concrétiser l'année dernière, pour des raisons de retard administratif dans le chef de la fédération de volley.

Considérant les besoins de l'asbl Volley Vlaanderen;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 40.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Volley Vlaanderen pour l'organisation des championnats d'Europe de volley-ball qui ont eu lieu les 13 et 14 septembre 2019 au Palais 12 de Brussels Expo.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :

